



TERNAY



MuniciPRESSE info ®

www.ternay.fr



N°175 – 10 avril 2018



CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie est un nouveau dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...). Il s'adresse aux ménages qui ont des revenus modestes. Il remplace depuis le 1er janvier 2018 les tarifs sociaux de gaz (TPP) et d'électricité (TSS). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <https://chequeenergie.gouv.fr/>

BIBLIOTHÈQUE

- 27 avril 2018 à 19h00 : Soirée Numérique.

Toute personne inscrite à la Bibliothèque pourra dès le mois d'avril bénéficier de ressources numériques proposées par la médiathèque du Rhône. Venez découvrir leur offre de livres numériques, de musiques avec 1DTouch, de vidéos avec ArteVidéo, de concerts avec le site de la Philharmonie de Paris, et d'outils de formation aux langues et aux outils bureautique...

A la bibliothèque / Gratuit / Entrée libre.

- 6 juin à 18h00 : Soirée Merveilleuse du Moyen-Âge.

Avant les médiévales de Ternay, la Bibliothèque offre aux enfants de 6 à 12 ans un temps d'histoires et de jeux sur le thème du Moyen-Age. Une animation commune à toutes les bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon.

A la bibliothèque / Gratuit / Sur inscription

LES MÉDIÉVALES : Oyez, oyez Braves Gens !!!

Une fête Médiévale est organisée samedi 9 juin et dimanche 10 juin 2018. Les petiots, Damoiselles et Damoiseaux, jouvencelles, dames et donzelles seigneurs escuyers et damelots pourront festoyer et parader dans leurs affublements, braies, cottes et mantels dans la cour et le parc du château, sur la place de l'église et dans les rues du centre bourg.

Venez quérir Héribert le sage, montreur de chimère, pour quelques crins de licorne. Les cornemuses de Futhark ouvriront la soirée. Les bâtisseurs et leur cage à écureuil feront montre de leur talent, Lughna embrasera la nuit de samedi d'arbres et fleurs merveilleux, de marionnettes géantes dans une épopée pyrotechnique. Des cornemuses, des percussions à foison, un moine calligraphe vous apprendra la belle écriture du temps jadis, vous verrez des faucons planer sur les terrasses du château ...

« Or y allons à la brune ripailler point de soupette mais poulardes rosties ! »

Restauration sur place, marché médiéval, jeux et spectacle de rue, défilé et concours de la plus belle gueuse ou du plus beau gueux avec remise de prix. Plus d'informations sur <http://www.ternay.fr/>

DATES A RETENIR

- 26 mai 2018 : 50^{ème} anniversaire de l'association du Centre Culturel du château de La Porte.

- 1^{er}, 2 et 3 juin : « 72 heures du Devès ».

- 22 juin 2018 : Fête de la Musique.

- 7 juillet 2018 : Braderie de Livres à la Bibliothèque.

- 13 juillet 2018 : Feu d'Artifice.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires du pin sont des insectes nuisibles pour les résineux et dangereux pour l'homme et l'animal. Les dégâts occasionnés par leurs attaques parasitaires entraînent la mort de l'arbre colonisé. Elles émettent également des agents pathogènes à l'origine de violentes réactions cutanées, oculaires et internes par contact direct ou aéroporté. Ces manifestations cliniques peuvent s'avérer importantes et s'accompagner de complications graves.

Il est important que les administrés possédant des pins ou résineux infestés sur leurs propriétés prennent les mesures nécessaires afin d'éliminer les nids et éviter la propagation de ces nuisibles.

PERMANENCE ETAT CIVIL

Les prochaines permanences Etat Civil du samedi (9h00 à 12h00) se tiendront les 21 avril ainsi que les 5 et 26 mai 2018.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance ordinaire le mardi 3 avril 2018, les élus du Conseil Municipal ont :

- **FIXÉ** les taux d'imposition de la part communale des impôts locaux après avoir pris connaissance du produit global des recettes nécessaires à l'équilibre du budget communal 2018 :

- taxe sur le foncier non bâti : 29,47 %,
- taxe sur le foncier bâti : 17,50 %,
- taxe d'habitation : 11,5 %,

- **ADOPTÉ** le budget communal 2018 :

→ section de fonctionnement : recettes : 5 509 563 €, dégageant un excédent de 690 776,56 € permettant le versement de cette somme en section d'investissement recettes pour l'autofinancement et le remboursement d'emprunts antérieurs.

→ section d'investissement : recettes et dépenses en équilibre à 2 371 681,87 €.

- **ADOPTÉ** le budget du Service Public d'Assainissement 2018 :

- équilibré en section d'exploitation : recettes et dépenses à 262 154 €.

- équilibré en section d'investissement : recettes et dépenses à 831 290,25 €.

- **DECIDÉ** :

* le versement des subventions aux établissements scolaires, différents syndicats, associations culturelles, sociales et sportives pour un montant prévisionnel de 100 000 €.

* le versement de 89 173 € destinés au service départemental d'incendie et de secours.

* la prise en charge à hauteur de 358 872 € plus frais annexes provisionnés pour 217 000 € concernant l'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Le bureau municipal